



# Projet d'ouverture paysagère autour du village de Lercoul



RÉGION  
MIDI-PYRÉNÉES

21 juillet 2012, Lercoul  
PNR et commune de Lercoul



# Evolution de la végétation autour du village, une conséquence des activités humaines

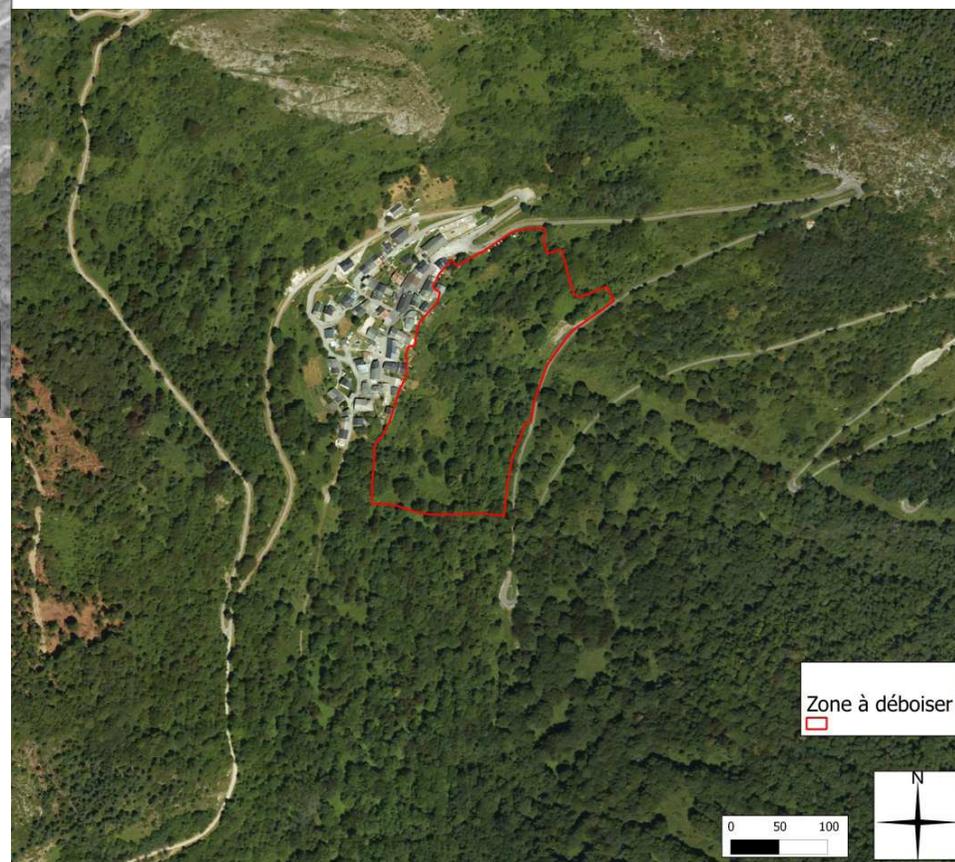
21 juillet 2012, Lercoul



**Vue aérienne de Lercoul, 1942**  
Source : Photographie aérienne, IGN.fr



**Zone à ouvrir à Lercoul, vue aérienne de 2005**  
Source : IGN



## Progression des boisements autour de Lercoul



### **Carte postale, vue sur Lercoul**

Fonds : Jean-Paul Métailié

Année : 1962



### **Photo, vue sur Lercoul**

Fonds : Jean-Paul Métailié

Année : Années 2000

# Lercoul aujourd'hui

- Données Insee de 2009
  - 23 habitants permanents (300 en 1940)
  - 74 résidences, 84 % sont des résidences secondaires
- Taux de boisement sur la commune d'après images satellites de 2006
  - 40 % végétation arbustive en mutation  
=> secteur autour du village
  - 29 % forêts
- Pression pastorale faible autour de la commune

21 juillet 2012, Lercoul



# Conséquences

- Les ressentis possibles de la population
  - Perte du patrimoine local
  - La nature plus proche
  - Enfermement
- Les risques
  - Risque incendie
  - Risque de chute d'arbre

21 juillet 2012, Lercoul

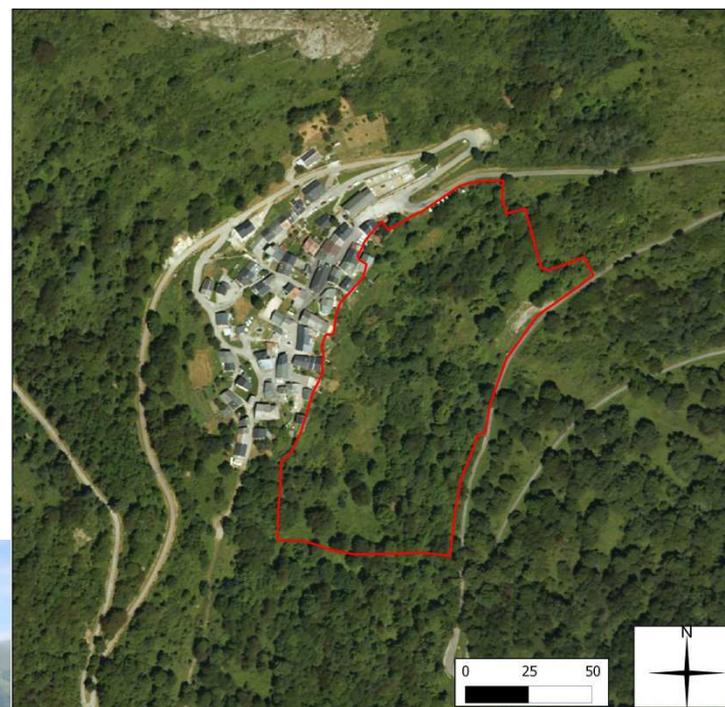


# Propositions pour réaliser le projet de réouverture

21 juillet 2012, Lercoul

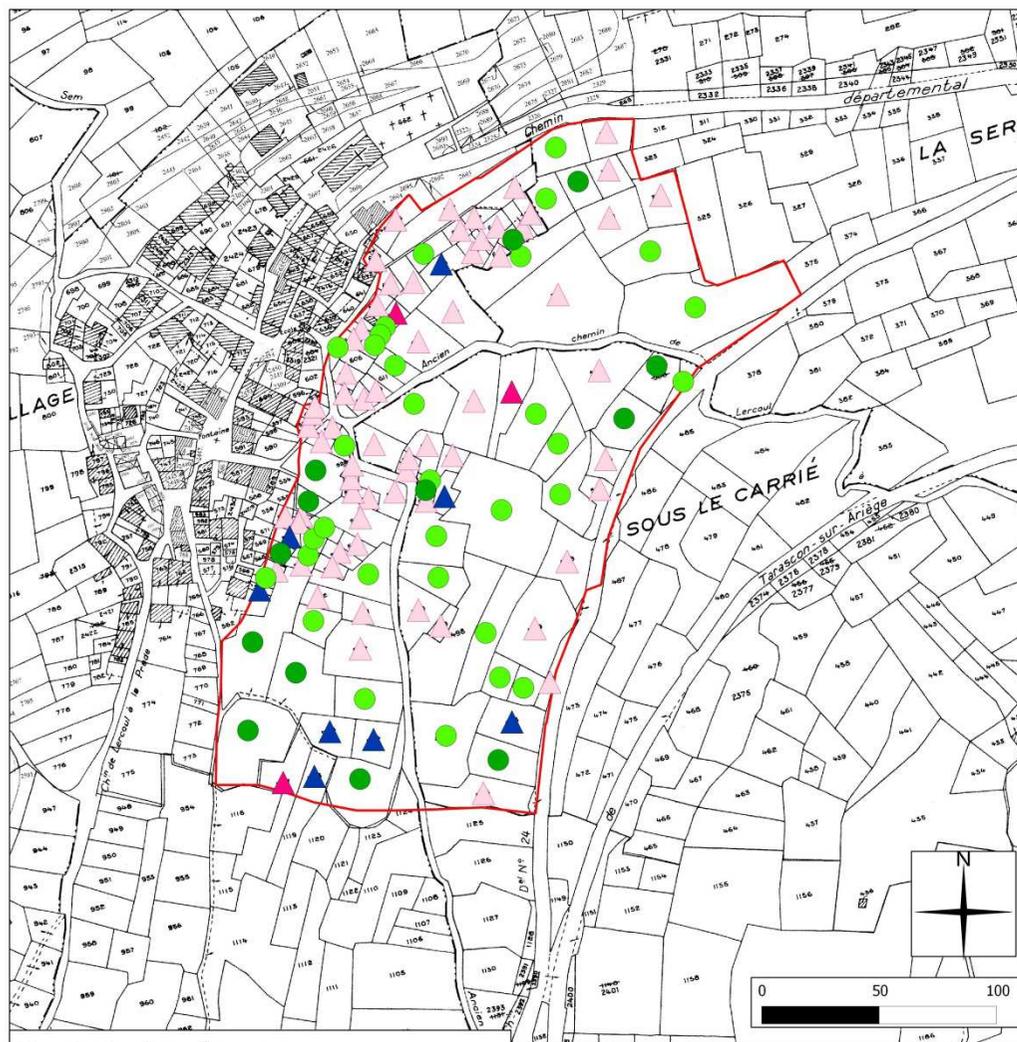


# Parcelles concernées par le projet de réouverture



- Petits frênes
- Fruitiers
- Broussailles

# Engagement volontaire des propriétaires



Typologie des réponses

**Cas favorables**

- Propriété publique
- Accord du propriétaire privé

**Cas en attente**

- ▲ Propriétaire inconnu
- ▲ Aucune manifestation du propriétaire
- ▲ Refus du propriétaire

	Nombre parcelles et propriétaires	Surface (ha)
Total	<b>125 parcelles</b>	<b>3,5</b>
Commune	<b>34 parcelles</b>	<b>1,2 = 34%</b>
Privés	<b>91 parcelles</b> <b>82 propriétaires</b>	<b>2,3 = 65%</b>
Accord du propriétaire privé	<b>34 parcelles</b> <b>15 propriétaires</b>	<b>1,2 = 34%</b>

# La réalisation des travaux

- Objectif : coût zéro pour les propriétaires
- Secteur non mécanisable (source COFOGAR)
- Trop peu de bois, faible valeur (source COFOGAR)
- Essentiellement du débroussaillage
- Piste de travail : Sollicitation d'un entrepreneur local

21 juillet 2012, Lercoul



# L'entretien suite aux coupes

- Essentiel pour éviter le développement de broussailles
- Combiner :
  - le travail animal
  - le travail humain : chantiers de réinsertion, entrepreneur local

21 juillet 2012, Lercoul



# Intégration de la problématique incendie

21 juillet 2012, Lercoul



# Obligation de débroussaillage

- Arrêté préfectoral du 6 avril 2004 : obligation pour le propriétaire de construction de débroussailler si
  - Exposition du terrain entre l'Ouest et le Sud-Est
  - Recouvrement au sol par des espèces au fort pouvoir de propagation des incendies : ronces, fougères, genêts
  - Tous les secteurs à moins de 50m de constructions ou de chantiers
- Le maire (le préfet à défaut) est chargé de faire appliquer cette réglementation

21 juillet 2012, Lercoul

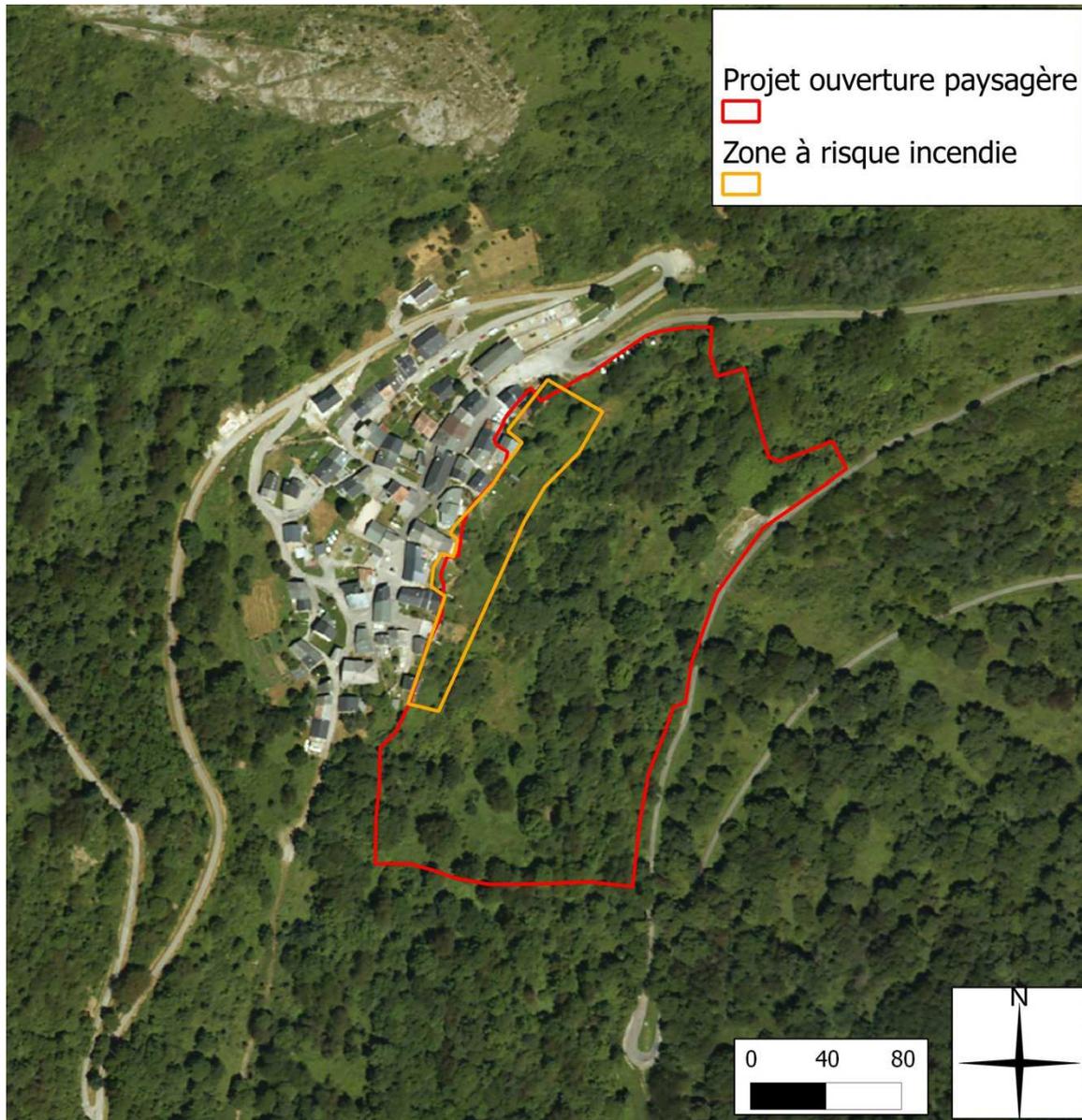


## Type de végétation à risque

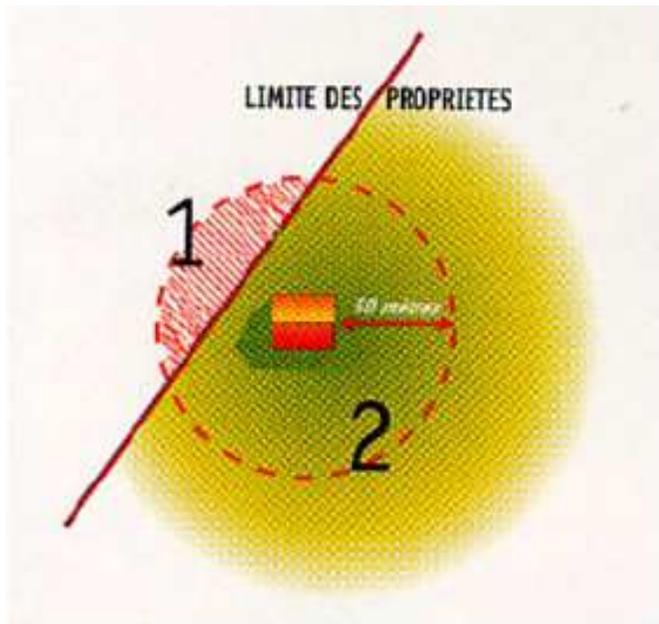


# Les zones à risque incendie autour du village

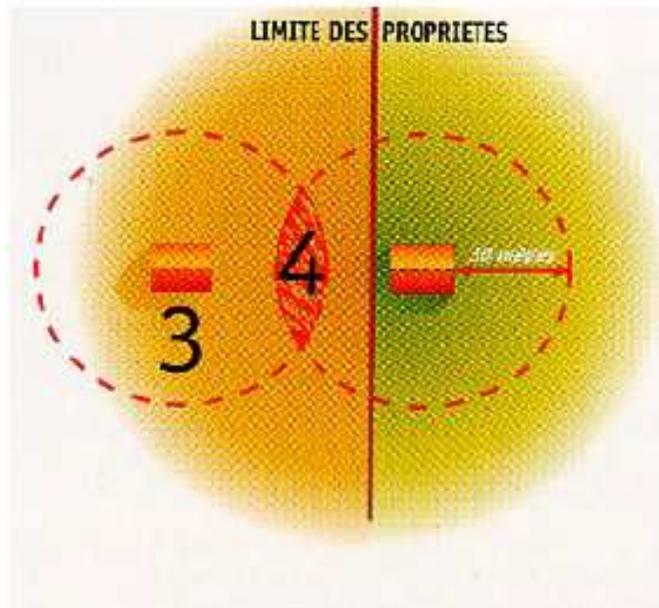
Source : SDIS



# Les devoirs du propriétaire



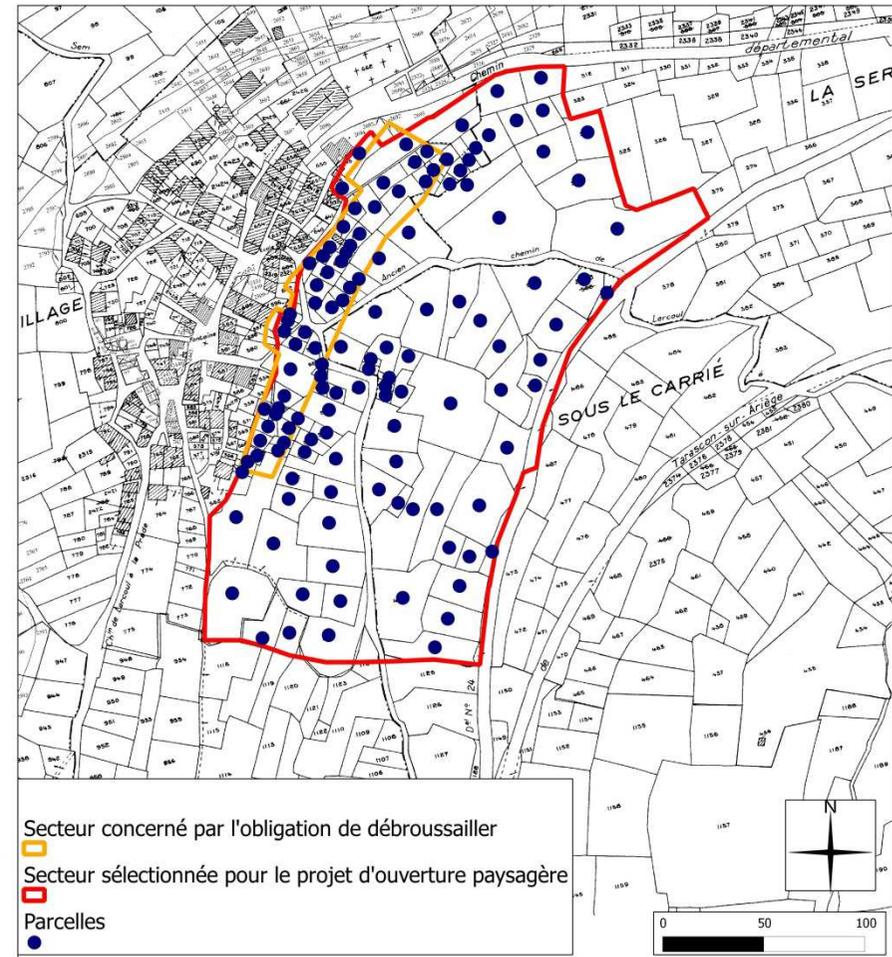
➤ Le périmètre à débroussailler (1) s'étend au-delà de la propriété (2), c'est le propriétaire du bâtiment qui doit s'occuper des travaux



➤ Si deux voisins sont soumis à l'obligation de débroussaillage sur un même terrain, le travail ou les frais concernant la partie commune peuvent être partagés

# Gestion du débroussaillage avec les travaux d'ouverture paysagère

- Si accord du propriétaire de la parcelle pour le projet de réouverture paysagère :  
Le débroussaillage est réalisé dans le cadre de ce projet (objectif : coût zéro pour le propriétaire)
- Désaccord du propriétaire de la parcelle :  
Le propriétaire du bâti doit effectuer à ses frais les travaux de débroussaillage





Merci de votre attention

**21 juillet 2012, Lercoul**  
PNR et commune de Lercoul

